

en est peu qui refusent de se soumettre à ces conditions.

“ Quant au clergé, il continue dans les meilleures dispositions au sujet de la soumission à l'autorité légitime ; ceux qui paraissaient ci-devant avoir mérité quelque reproche rougissent même d'en être soupçonnés, et cherchent des témoignages pour prouver qu'ils ont été constamment attachés au gouvernement. Cette conduite ne renferme-t-elle pas une rétractation et une réparation suffisante de ce qui aurait pu marquer quelque faiblesse dans leur conduite passée ? Sur ce principe, j'ai gardé jusqu'à présent un silence profond à l'égard des trois missionnaires du Sault Saint-Louis, de Longueuil et de l'Assomption. (1) J'ai eu cependant l'honneur de décharger mon cœur à M. le général Carleton au sujet de ce dernier que je crois des plus coupables et le moins revenu. Son Excellence m'a laissé la liberté d'en user à son égard, comme je le jugerais à propos. Le besoin de prêtres m'oblige de l'employer, quoiqu'à regret. Si Votre Grandeur trouve à propos qu'il soit retiré, et s'il y avait un moyen de pourvoir aux besoins essentiels de cette grande paroisse, je n'y verrais aucun inconvénient. Mais je souhaiterais alors que le sujet fût éloigné du pays. Il est absolument volontaire et, quoique de bonnes mœurs, il nous causerait infailliblement quelque autre chagrin.....”

Le 5 septembre suivant, l'abbé de la Valinière écrit à Mgr Briand pour se plaindre de M. Montgolfier qui, dit-il, “ lui a fait part, après le dîner, d'un plat aussi désagréable à la nature qu'avantageux pour l'esprit. ”

(1) Le Père Jos. Huguet S. J., le Père Claude Carpentier, récollet, et M. de la Valinière.